

# Conditions générales d'utilisation spécifiques aux Produits

---



La liste suivante indique les conditions d'utilisation complémentaires qui s'appliquent à des Produits spécifiques. Chaque liste de Produits indique une ou plusieurs notes de bas de page qui s'appliquent à ce Produit. Ces notes de bas de page complètent les termes du présent Contrat. Les définitions de chaque note de bas de page suivent la liste. Sauf indication contraire stipulée dans le Document de commande, le cadre d'utilisation des extensions d'un Produit est le même que celui qui prévaut pour le Produit correspondant.

## Produits pour ordinateurs de bureau

- ArcGIS Desktop (Advanced, Standard, ou Basic) (26)
- ArcGIS Earth (20, 65)
- ArcGIS Explorer Desktop (20)
- ArcGIS for AutoCAD (20)
- ArcPad (13)
- ArcReader (20)
- ArcGIS for Personal Use (3, 26)

## Produits serveurs

- ArcGIS Enterprise
  - Basic (17)
  - Standard ou Advanced (17 ; 21 ; 23 ; 31)
  - Workgroup Standard ou Advanced (21 ; 23 ; 28 ; 29 ; 30)
  - ArcGIS GIS Server (Standard ou Advanced) (31)
  - ArcGIS GIS Server Basic (39)
  - ArcGIS GIS Server Workgroup (Standard ou Advanced) (28 ; 29 ; 30)
  - ArcGIS GIS Server Workgroup Basic (39)
  - ArcGIS GIS Server Extension
  - ArcGIS for Maritime: Server (2)
  - ArcGIS Image Server, ArcGIS GeoEvent Server, ArcGIS GeoAnalytics Server (4)
- Esri Business Analyst for Server
  - Workgroup (28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 39)
  - Enterprise (31 ; 39)
- World Geocoder for ArcGIS Basic (67)

## Outils de développement

- AppStudio for ArcGIS Standard (11, 16, 19)
- ArcGIS Runtime SDK for Android, iOS, Java, macOS, .NET, Windows Phone), Qt ou WPF (16 ; 19)
- ArcGIS Runtime Basic Level for Android, iOS, Java, Mac OS X, Microsoft .NET Framework (Windows [desktop], Windows Phone, Windows Store), Qt ou WPF (1, 20)
- ArcGIS Runtime Basic, Standard, Advanced Levels et Analysis Extension for Android, iOS, Java, Mac OS X, Microsoft .NET Framework (Windows [desktop], Windows Phone, Windows Store), Qt ou WPF (15 ; 18)
- ArcGIS Engine Developer Kit and Extensions (16, 19 ; 22 ; 26)
- ArcGIS Engine for Windows/Linux and Extensions (15 ; 22 ; 26)
- ArcGIS Web API for JavaScript (16 ; 64)
- ArcGIS Developer Subscription (24 ; 26)
- Esri File Geodatabase API (47)

## Mobile

- Navigator for ArcGIS (14)

## Online Services

- Les ArcGIS Online Developer Deployment Plans sont disponibles par le biais de plusieurs programmes de vente :
  - Programmes Commerce de détail, Contrats d'entreprise et Marchés Publics
    - + Abonnement gratuit (68 ; 75 ; 76 ; 79 ; 81)
    - + Abonnement payant (68 ; 75 ; 76 ; 77 ; 79)
  - Programmes éducatifs (Abonnement payants ou gratuits) (68 ; 70 ; 71 ; 72 ; 73 ; 75 ; 76 ; 79 ; 81)
  - Programmes ONG/NPO, Organes de presse ou médias (abonnement payant ou gratuit) (68 ; 70 ; 71 ; 72 ; 73 ; 75 ; 76 ; 79 ; 81)
- Les abonnements à ArcGIS Online sont disponibles par le biais de plusieurs programmes de vente :
  - Programmes Commerce de détail, EE et Gouvernementaux (68 ; 69 ; 70 ; 77 ; 78 ; 82)
  - Programmes éducatifs (68 ; 69 ; 81 ; 82)
  - Programmes à but non -lucratif (68 ; 69 ; 81 ; 82)
- Plan public
  - Programmes Commerce de détail ; Contrats d'entreprise, Gouvernementaux ; ONG/NPO, Organes de presse ou médias (68 ; 71 ; 72 ; 73 ; 74 ; 75 ; 76 ; 80 ; 81)
  - Programmes éducatifs (68 ; 71 ; 72 ; 73 ; 74 ; 75 ; 76 ; 80 ; 81)
- Abonnement à AEC Project Delivery (83)

### Notes de bas de page :

1. Ne peut pas être utilisé pour modifier une base de données géographiques entreprise via Direct Connect.
2. À ne pas utiliser pour la navigation.
3. Concédé pour un usage personnel uniquement.
4. Lorsqu'utilisé avec ArcGIS Enterprise Workgroup
  - Limité à 1 déploiement pour chaque ensemble de quatre cœurs de serveurs de base.
  - Peut être installé sur une machine distincte.
- 5-10. Réserve.
11. Les applications créées avec AppStudio for ArcGIS Standard sont soumises aux conditions d'utilisation pour ArcGIS Runtime Standard Level.
12. Réserve.
13. Concédé comme une Licence à double utilisation.
14. Peut être utilisé à des fins de navigation.
15. Concédé comme une Licence de déploiement.
16. Le Client pourra utiliser les SDK ou les API pour créer des Applications à Valeur Ajoutée et les distribuer et les concéder à ses utilisateurs finaux qui seront autorisés à en faire usage en tous lieux, dès lors qu'aucun règlement en matière d'exportation ne s'y oppose.
17. Le Client ne peut redistribuer le pilote JDBC Oracle ou la documentation afférente incluse dans ce Produit. Oracle est un tiers bénéficiaire du présent Contrat.
18. Pour les applications autonomes, la Licence de déploiement est limitée à une Application à Valeur Ajoutée par ordinateur.
19. La licence ne pourra pas être utilisée dans le cadre du développement d'Applications à Valeur Ajoutée basées sur Internet ou sur un serveur.
20. Concédé comme une Licence de redistribution.
21. Le Client est autorisé à créer des Applications à Valeur Ajoutée à des fins d'usage réservé aux Utilisateurs Nommés. Le Client n'est pas autorisé à (i) incorporer des Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé dans des Applications à Valeur Ajoutée ou à (ii) incorporer ou utiliser des Informations d'identification pour l'accès à l'application dans des Applications à Valeur Ajoutée. Le Client peut autoriser (a) l'accès public aux Applications à Valeur Ajoutée sans avoir à fournir des informations d'identification ou (b) un accès utilisant des informations d'identification individuelles et uniques d'un Utilisateur Nommé.
22. (a) L'utilisateur final doit acquérir une licence soit pour le Logiciel ArcGIS Engine for Windows/Linux soit pour un autre Logiciel ArcGIS Desktop (Basic, Standard ou Advanced) pour avoir le droit d'exécuter une application ArcGIS Engine sur un 1 ordinateur ; et  
(b) Les extensions ArcGIS Engine for Windows/Linux ne peuvent pas être utilisées en même temps que le Logiciel ArcGIS Desktop lors de l'exécution des Applications à Valeur Ajoutée d'ArcGIS Engine. Il est

possible pour un seul utilisateur d'installer plusieurs Applications à Valeur Ajoutée ArcGIS Engine sur 1 ordinateur dont il sera le seul utilisateur final.

23. Communication entre systèmes

- a) Le Client est autorisé à utiliser des identifiants de connexion aux services de base pour permettre les communications entre systèmes en lecture seule unidirectionnelles entre ArcGIS Enterprise et un ou plusieurs autres systèmes internes d'entreprise tiers au sein de l'organisation du Client. Le Client est autorisé à utiliser les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé de Niveau 1 comme identifiants de connexion aux services de base jusqu'à ce qu'Esri mette en place de véritables identifiants de connexion aux services. Les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé de Niveau 1 spécifiques utilisées comme identifiants de connexion aux services de base ne peuvent être utilisées qu'à des fins d'intégration entre systèmes et ne peuvent pas par ailleurs être utilisées par un Utilisateur Nommé pour accéder au système.
  - b) Le Client est autorisé à utiliser des identifiants de connexion aux services standard pour permettre les communications entre systèmes en lecture/écriture bidirectionnelles entre ArcGIS Enterprise et un ou plusieurs autres systèmes internes d'entreprise tiers au sein de l'organisation du Client. Le Client est autorisé à utiliser les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé de Niveau 2 comme identifiants de connexion aux services standard jusqu'à ce qu'Esri mette en place de véritables identifiants de connexion aux services. Les Informations d'identification d'un Utilisateur Nommé de Niveau 2 spécifiques utilisées comme identifiants de connexion aux services standard ne peuvent être utilisées qu'à des fins d'intégration entre systèmes et ne peuvent pas par ailleurs être utilisées par un Utilisateur Nommé pour accéder au système.
24. L'utilisation du Logiciel sera exclusivement réservée à des fins de développement, d'essai et de démonstration d'un prototype d'Application à Valeur Ajoutée ainsi qu'à la création de mises en cache de cartes. Le Client est autorisé à utiliser les Applications à Valeur Ajoutée et les mises en cache de cartes avec des licences de serveur de production et licences de serveur de déploiement ArcGIS Enterprise. Le Logiciel et les Données peuvent être installés sur plusieurs ordinateurs afin d'être utilisés par tout développeur ArcGIS titulaire d'un plan d'abonnement Builder ou supérieur. Tout autre logiciel est protégé par une licence d'utilisation individuelle.
25. Réservé.
26. La base de données géographiques est limitée à 10 gigaoctets de données du Client.
27. Réservé.
28. L'utilisation est limitée à 10 utilisateurs finaux simultanés pour les applications autres que celles de ArcGIS Enterprise Workgroup ou ArcGIS GIS Server Workgroup. Cette restriction inclut l'utilisation des Logiciels ArcGIS Desktop et ArcGIS Engine, et des applications de tiers se connectant directement à une base de données géographiques ArcGIS Enterprise Workgroup ou ArcGIS GIS Server Workgroup. Il n'y a aucune limitation du nombre de connexions depuis des applications web.
29. Le Logiciel ne peut être utilisé qu'avec une version de SQL Server Express supportée. Vous trouverez une liste des versions supportées avec les configurations système relatives au produit sur le site web d'Esri.
30. L'utilisation est limitée à un maximum de 10 gigaoctets de données du Client.
31. Inclut une Licence Failover.
32. Réservé.
- 33–38. Réservé.
39. Aucune fonction de mise à jour fournie avec ArcGIS GIS Server n'est autorisée avec ArcGIS GIS Server Basic et ArcGIS GIS Server Workgroup Basic.
- 40–46. Réservé.
47. Le Client est autorisé à développer et à distribuer aux utilisateurs finaux du Client des applications utilisant Esri File Geodatabase API.
- 48–53. Réservé.
54. Réservé.
- 55-63. Réservé.
64. Les Applications à Valeur Ajoutée pour le déploiement web doivent être utilisées en combinaison avec des Produits Esri. Des technologies tierces peuvent également être utilisées conjointement aux Applications à Valeur Ajoutée à condition que celles-ci soient utilisées en combinaison avec un ou plusieurs Produit(s) Esri.

65. Ne peuvent être utilisées qu'en combinaison avec un ou plusieurs Produit(s) Esri. Des technologies tierces peuvent également être utilisées conjointement avec ArcGIS Earth à condition qu'ArcGIS Earth soit toujours utilisée en combinaison avec des Produits Esri.
66. Réserve.
67. Limitée à 250 000 000 géocodages pour un abonnement annuel.
68. Le Client ne peut pas conserver les résultats géocodés qui sont générés par le Service de géocodage international sans un abonnement à ArcGIS Online. Le Client peut utiliser les données accessibles via le Service d'infographie à des fins de visualisation uniquement.
69. Peut être utilisé à des fins commerciales pour l'organisation du Client.
70. Peut être utilisé à des fins de développement et de test pour l'organisation du Client.
71. Peut être utilisé à des fins pédagogiques dans des organismes éducatifs.
72. Peut être utilisé au profit de l'organisme ONG/NPO qualifié du Client.
73. Peut être utilisé au profit des organes de presse ou médias.
74. Peut être utilisé pour un usage personnel.
75. Le Client n'est autorisé à permettre l'utilisation des Applications à Valeur Ajoutée à des tiers qu'en les partageant publiquement à l'aide des Outils de partage. Le Client n'est pas autorisé à utiliser cet abonnement pour mettre à disposition une Application à Valeur Ajoutée pour ses propres activités commerciales. Cette restriction ne s'applique pas si le Client est un établissement d'enseignement utilisant une Application à Valeur Ajoutée à des fins pédagogiques, un organisme ONG/NPO qualifié, ou un organe de presse ou un média.
76. Le Client n'est pas autorisé à créer des groupes privés ou à prendre part à des groupes privés.
77. Le Client est autorisé à rendre des Applications à Valeur Ajoutée disponibles à des tiers contre paiement.
78. Le Client est autorisé à utiliser cet abonnement pour créer des groupes privés ou prendre part à des groupes privés.
79. Chaque abonnement est limité à un million (1 000 000) de transactions de géolocalisation par mois conjointement avec l'abonnement du Client. Les transactions incluent des opérations de recherche de géocodage et de données de fond de carte. Une transaction de données de fond de carte correspond à huit demandes de tuiles 256 x 256. Une transaction de recherche de géocodage correspond à une adresse ou une localité. Si les résultats sont stockés après le géocodage par lots, par exemple, les résultats stockés ne sont pas pris en compte dans la limite des transactions. Cependant, le stockage consomme des Crédits de Services.
80. Peut autoriser des étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement à accéder directement aux Online Services et à partager un abonnement simple entre plusieurs étudiants inscrits à des fins pédagogiques uniquement.
81. Le Client n'est pas autorisé à rendre disponibles des Applications à Valeur Ajoutée à des tiers contre paiement.
82. Un Utilisateur Nommé est autorisé à incorporer ses Informations d'Identification d'Utilisateur Nommé dans un script ArcGIS API for Python uniquement dans le but d'automatiser un flux de production devant être utilisé exclusivement par l'Utilisateur Nommé dont les Informations d'identification d'Utilisateur Nommé sont incorporées dans le script.
83. Le Client doit utiliser un Abonnement à AEC Project Delivery distinct pour chaque client du Client (« **Client externe** »). Le Client peut (i) utiliser l'Abonnement à AEC Project Delivery uniquement pour collaborer sur un projet avec son Client externe ; et (ii) fournir au Client externe un accès d'Utilisateur Nommé à l'Abonnement à AEC Project Delivery pour lui permettre d'accéder à l'Abonnement à AEC Project Delivery afin de collaborer sur un projet que le Client accomplit pour le Client externe. Le Client ne peut utiliser la Licence d'Utilisateur Nommé à aucune autre fin. Le Client est le seul responsable du respect de ces conditions d'utilisation par le Client externe et doit s'assurer que le Client externe cesse d'utiliser l'Abonnement à AEC Project Delivery une fois le projet terminé.